

DEPARTEMENT DU VAR



COMMUNE DE FLAYOSC

Nous, **Karine ALSTERS**, Maire de **FLAYOSC**, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

- **Vu les articles L. 2211-1 et L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu le Code Rural et notamment son article L. 161-10,**
- **Vu le décret n°76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,**
- **Vu les articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière,**
- **Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2024 de mettre à l'enquête publique une cession foncière de 67m² sis Les Moulins,**
- **Vu les pièces du dossier soumis à enquête.**

ARRÊTONS

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie d'un chemin piétonnier ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section E n° 395 qui relie le Boulevard Général de Gaulle et le chemin des Moulins.

Article 2 : Madame Marie-Christine RAVIART, est désigné à cet effet, commissaire enquêteur,

Article 3 : L'enquête publique se déroulera du 10 au 27 février 2025,

Article 4 : Le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et vendredi de 8h30 à 15h00, pour permettre au public de prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet,

Article 5 : Le commissaire enquêteur sera présent en mairie afin de recevoir le public :

- Le lundi 10 février 2025 de 09h00 à 12h00

- Le jeudi 27 février 2025 de 14h00 à 17h00

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de FLAYOSC, son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cet acte pourra faire l'objet de recours dans un délai de 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

FLAYOSC le, 14 janvier 2025

**Le Maire de FLAYOSC,
Vice-présidente de la Communauté
d'Agglomération Dracénoise**

Karin ALSTERS

